

18.08.2014 – 07:55 Uhr

Primes-maladie provisoires publiées sur bonus.ch : hausses en perspective !*Lausanne (ots) -*

bonus.ch, le portail de comparaison, publie ce jour les premières primes provisoires d'assurance-maladie pour l'année 2015. Les récentes prévisions annoncées par santésuisse se confirment : la hausse moyenne des primes sera nettement supérieure à celle de l'an dernier.

Les primes 2015 des assureurs maladie suisses sont actuellement en cours d'examen auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). La validation finale se fera dans quelques semaines. Les internautes peuvent déjà se faire une idée de la tendance générale en consultant une partie des primes provisoires, transmises par les assureurs, sur le comparateur bonus.ch. D'autres publications suivront de manière continue jusqu'à fin septembre.

Selon une première analyse portant sur plus de 50'000 primes provisoires, les hausses moyennes des primes oscilleront entre 4.5 et 6.5%. Pour certains assureurs, la hausse moyenne reste modérée, de l'ordre de 3%, alors que pour d'autres, les hausses sont de plus de 7%. Les modèles d'assurance alternatifs (médecin de famille, réseau de soins, ...) endurent une hausse de primes plus importante que le modèle traditionnel. Concernant les franchises pour les jeunes adultes et les adultes, nous pouvons constater que plus la franchise à option est élevée, plus l'augmentation est conséquente. Quant aux différences régionales, ce sont les Suisses alémaniques qui voient leur prime augmenter le plus fortement. Tout comme l'an dernier, les cantons Romands, quant à eux, subissent une hausse plus modérée. La même tendance peut être constatée cette année pour le canton du Tessin.

Cette année, la publication définitive des primes ainsi que les diverses informations et statistiques sur les hausses effectives interviendront dans un contexte délicat de débat sur la caisse unique, à deux ou trois jours de la votation. Cette proximité profitera aux différents partis politiques et médias dans les diverses campagnes d'information. Compte tenu des premières estimations sur la hausse moyenne des primes, les partisans de la caisse unique ne manqueront pas d'utiliser l'argument de la hausse annuelle des primes. Pourtant, il est clairement démontré que les primes couvrent les prestations. Telle qu'elle est présentée, la caisse publique ne résoudra donc pas la question de l'évolution des coûts de la santé. À terme, tous les acteurs, dont les assurés, devront répondre à la question suivante : la Suisse possède un des meilleurs systèmes de santé au monde. À quel prix le maintenir ?

Le comparateur bonus.ch offre un outil garantissant à tout assuré la liberté de choisir. Chaque utilisateur a la possibilité de s'orienter vers l'assureur lui offrant les primes les plus attractives, de choisir sa participation aux coûts en sélectionnant une franchise plus ou moins élevée ou encore d'opter pour un modèle d'assurance alternatif lui permettant d'économiser davantage sur ses primes. En cas d'acceptation de la caisse unique, les assurés n'auront plus cette liberté de choix, ni la faculté d'agir sur le niveau de leur prime-maladie !

Accès au comparatif des primes-maladie : <http://www.bonus.ch/zrEPJJA.aspx>

Contact:

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch